



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2020-149

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2020

# Sommaire

## **73\_PREF\_Präfecture de la Savoie**

73-2020-08-07-001 - AP Société ACA RAA (2 pages)

Page 3

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2020-08-07-001

AP Société ACA RAA

*Arrêté portant autorisation de surveillance sur la voie publique par une société de sécurité privée  
pour la sécurisation de la course cycliste le Critérium du Dauphiné 2020*



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des sécurités

Bureau de la sécurité intérieure,  
de la défense et de la sûreté nationale

Le Préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DS-BSIDSN/2020-254 portant autorisation de surveillance sur la voie publique par une société de sécurité privée pour la sécurisation de la course cycliste "Critérium du Dauphiné 2020" le 14 août 2020 sur la commune de Les Belleville et le 15 août 2020 sur la commune d'Ugine**

**VU** le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L613-1, L613-2, L613-3 et R613-5 ;

**VU** la demande présentée le 3 août 2020 par la société Accueil Contrôle Assistance (ACA) sise 16 rue Béranger - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, représentée par Monsieur Jean-Edouard agissant en qualité de gérant ;

**VU** le bon de commande établi le 27 juillet 2020 par la Société Critérium du Dauphiné Organisation pour la sécurisation de la manifestation "Dauphiné 2020" par la Société Accueil Contrôle Assistance ;

**VU** l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-01-22-20190379364 délivré le 22 janvier 2019 à la SARL ACCUEIL CONTRÔLE ASSISTANCE par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité ;

**VU** l'avis émis par le groupement de gendarmerie départementale de la Savoie ;

**VU** les avis émis par les maires de Les Belleville et d'Ugine

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant le déroulement de la course cycliste "le Critérium du Dauphiné 2020" ;

**SUR** proposition de Madame la secrétaire générale ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la mise en place temporaire d'agents de sécurité privés sur la voie publique par Monsieur Jean-Edouard ROJON, gérant de la société de sécurité privée Accueil Contrôle Assistance, dans les conditions suivantes :

- commune de LES BELLEVILLE, le vendredi 14 août 2020 de 9 h 00 à 17 h 30 : rue Saint Martin, rue des Grangeraies, D117E et D 117,

- commune d'UGINE, le samedi 15 août 2020 de 7 h 00 à 12 h 30 : rue des Fontaines, avenue Jules Bianco, rue Saint Clair et avenue Paul Girod.

à l'occasion de la course cycliste "le Critérium du Dauphiné 2020".

**Article 2** : Cette surveillance sera effectuée par les agents de sécurité dont les noms sont mentionnés dans les deux listes annexées au présent arrêté, dans les conditions prévues à l'article L613-1 du code de la sécurité intérieure.

**Article 3** : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

**Article 4** : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du livre VI du code de la sécurité intérieure.

**Article 5** : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

**Article 6** : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, le sous-préfet d'Albertville et le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Savoie, sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Savoie.

Chambéry, le 7 août 2020  
Le Préfet  
Pour le préfet, le sous-préfet d'Albertville  
Signé : Frédéric LOISEAU

*Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification :*

*- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet de la Savoie - BP 1801 - 73018 CHAMBERY Cedex ;*

*- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;*

*- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun à Grenoble.  
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*